



Appel à projets : une résidence-mission insulaire dans le domaine du théâtre

La commune de l'Île d'Yeu, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale s'engagent ensemble pour la 4^{ème} année consécutive dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Ce CLEA se donne pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative.

Au travers de l'objectif concerté des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, du « 100% EAC », la commune de l'Île d'Yeu souhaite proposer une offre d'éducation artistique et culturelle destinée en particulier aux jeunes du territoire ; celle-ci repose sur les trois piliers de l'EAC que sont : fréquenter, pratiquer et s'approprier.

Dans ce cadre, la commune de l'Île d'Yeu souhaite accueillir une résidence dans le domaine de l'expression théâtrale. Cette résidence sera axée autour de la thématique « relations filles/garçons ».

La résidence :

Qu'est-ce qu'une résidence autour du théâtre ?

Cette résidence s'adresse à des Cies professionnelles.

Les ateliers seront positionnés prioritairement sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec des enseignants et des animateurs volontaires.

Les ateliers auront lieu principalement au sein des établissements scolaires, de salle communale, dans l'espace public ou tout autre site qui apparaîtra approprié à la compagnie résidente.

Les objectifs :

- Utiliser le support de l'expression théâtrale comme un moyen d'aborder la production et la création artistique ;
- Axer l'ensemble des interventions autour de la thématique « filles/garçons »
- Permettre une meilleure compréhension de l'univers du théâtre, aider à une meilleure compréhension de son histoire ;

- Favoriser les rencontres inter-générationnelles au travers d'événements fédérateurs
- Avoir recours aux pratiques suivantes : théâtre d'improvisation, mime, théâtre forum, jeux dramatiques, etc.

Attendus sur cette résidence :

Les projets développés par les artistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront inclure les dimensions suivantes :

- Ateliers théâtre en direction des jeunes islais ;
- Actions de sensibilisation et de médiation au support du théâtre à destination des acteurs encadrants, en particulier jeunesse : enseignants, animateurs, etc. ;

Publics bénéficiaires :

- Public jeune de l'île sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
Ecole publique du Ponant : CM1 (20 élèves)
Ecole privée Notre Dame du Port : CM1 (10 élèves)
Collège public des Sicardières : 5^{ème} (20 collégiens)
Collège privé Notre-Dame du Port : 5^{ème} (8 collégiens)
Accueil de loisirs Traînes-Bottes et/ou Espace Jeunes : 9-15 ans (16 enfants)
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées, et notamment les associations théâtrales

Modalités de mise en œuvre de la résidence :

Durée de la mission : 3 mois (ou 12 semaines)

Temps de préparation : une rencontre sera organisée en octobre ou novembre 2024 avec l'ensemble des acteurs concernés et le groupe de travail déjà constitué autour de la mise en place du CLEA. Cette rencontre, en présence de l'équipe artistique retenue, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail.

La période de 2 mois qui suivra permettra de faire émerger les grandes lignes du projet, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Le Directeur du Pôle Culture et la Coordinatrice Enfance Jeunesse de la Mairie de l'île d'Yeu assureront l'interface entre l'équipe artistique retenue et les structures partenaires. Un calendrier de travail sera élaboré au cours de cette période de 2 mois.

Date et durée de mise en œuvre :

La durée de la résidence est de 3 mois. Elle débutera mi-janvier et prendra fin-avril/début mai 2024.

A la fin de la résidence, une restitution peut être envisagée. Mais elle n'est pas obligatoire. Pour la compagnie sélectionnée, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de transmission.

Conditions financières :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence artistique - rémunération, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 15 000 euros. C'est la contribution du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la Collectivité.

Les frais de déplacement depuis le siège social de la Compagnie sont compris dans le montant de l'allocation de résidence.

Sont pris en charge le gardiennage d'un véhicule sur un parking surveillé à Fromentine lors des séjours à l'Île d'Yeu, 6 billets de bateau A/R pour chaque intervenant de l'équipe sélectionnée. Est pris également en charge le transport du matériel en bateau quand cela s'avère nécessaire.

La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire à travers la mise à disposition d'un gîte communal

Les repas restent à la charge de l'équipe sélectionnée. Pour les déplacements sur l'île, les artistes bénéficieront de 4 vélos.

Conditions générales :

- Cadre juridique - Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Commune de l'Île d'Yeu et les artistes sera établi. L'équipe retenue devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.
- Lieux - Les actions menées par l'artiste ou la structure en résidence auront lieu sur le territoire de la commune de l'Île d'Yeu.

CADRE OPÉRATIONNEL :

L'Île-d'Yeu est une commune française située dans le département de la Vendée, en région Pays de la Loire.

C'est une commune insulaire, constituée de l'île d'Yeu, l'une des quinze îles du Ponant. Elle constitue également le canton de l'Île-d'Yeu. Elle a la particularité de ne pas être rattachée à une intercommunalité.

Les principales localités de la commune sont : Port-Joinville, Saint-Sauveur et La Meule.

D'une superficie de 24 Km², elle est accessible depuis les ports de Fromentine et de St-Gilles Croix de Vie.

Avec près de 500 enfants scolarisés jusqu'à la 3^{ème}, l'Île d'Yeu compte une école et un collège publique, une école et un collège privé. L'Île d'Yeu compte également une crèche municipale et 3 structures périscolaires et extrascolaires.

Les associations, au nombre de 133, dynamisent la vie locale, consolident les liens sociaux, proposent des animations tout au long de l'année, participant ainsi au rayonnement de notre territoire insulaire.

ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes une Cie de théâtre exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae indiquant également les compétences en médiation
- Les périodes possibles de présence au cours de la période de résidence (janvier-mai 2025).
- Un budget prévisionnel détaillant les moyens techniques, artistiques et logistiques dédiés au projet.
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de la commune de l'Île d'Yeu
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Éducation Nationale (DSDEN 85, CLEMI)
- des membres du groupe de travail

CALENDRIER PREVISIONNEL

Juillet 2024 : lancement de l'appel à résidence

16 septembre 2024 : date limite de dépôt des dossiers

Le 3 octobre 2024 : audition des candidats présélectionnés. Choix du lauréat

Octobre 2024 : création du projet avec les partenaires associés

Novembre 2024 : rencontre avec les différents acteurs.

Mi-janvier 2024 : début de la résidence

Avril/mai 2024 : fin de la résidence

Les dossiers doivent être adressés par e-mail **avant le 16 septembre 2024 dernier délai**, aux adresses suivantes : culture@ile-yeu.fr / coordination.jeunesse@ile-yeu.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

